



Transcription du nom de famille étranger

Par **AMIN ABDO Annick**, le **23/10/2008** à **13:25**

Bonjour,

Je suis entrain d'effectuer une modification du nom de famille des enfants après erreur de transcription sur acte de naissance. Il était écrit AMIN au lieu de AMIN ABDO.

Mon mari étant Djiboutien sur son acte de naissance il n'y a pas de différence entre son prénom (MOHAMED) et son nom (AMIN ABDO) IL est écrit simplement MOHAMED AMIN ABDO D'un trait et tout en majuscule. Car traditionnellement, on prend le nom de l'enfant plus le nom de son père et du grand-père.

Or aujourd'hui on me demande de prouver son nom de famille alors que cette notion existe pas tout à fait à Djibouti. Depuis toutes ces années et notre mariage le problème du nom ne c'est jamais posé. Comment prouver alors aujourd'hui son identité alors que les actes djiboutiens ne suffisent pas?

Je précise que aujourd'hui on nous dit que les enfants ne peuvent pas s'appeler AMiN puisque leurs s'appellent AMIN ABDO mais que l'on ne peut pas non plus les appeler amin abdo car rien ne prouve que c'est le nom de famille????

Cordialement,